



PRIME

ÉCO

RÉNOVATION

PRIME ÉCO RÉNOVATION



Le Contexte

Toulouse Métropole, dans le cadre de son Plan de Relance pour l'Emploi, et suivant les objectifs du Plan Climat Air Energie, propose une **Prime pour les rénovations ambitieuses :**

JUSQU'À
8 500 €



Les Trois Conditions :

- 1** Avoir sa copropriété dans l'une des 37 communes de **Toulouse Métropole**
- 2** Etre **propriétaire occupant**
- 3** Réaliser **40%** d'économie d'énergie ou atteindre le niveau **BBC** pour la rénovation de la copropriété

PRIME ÉCO RÉNOVATION



Les Montants :

40%
d'économie d'énergie

1 000 €

Atteinte du niveau
BBC

3 500 €

Pour un montant total de
travaux < à 40 000 €*

OU

5 000 €

Pour un montant total de
travaux > à 40 000 €*

toulouse
métropole

*Le montant total de travaux est la quote-part relative au logement

PRIME ÉCO RÉNOVATION



Le Bonus :

Pour l'utilisation de matériaux* issus de la biomasse animale ou végétale, vous pouvez obtenir le **Bonus Matériaux Biosourcés** pouvant aller jusqu'à :

2 500 €

en fonction des travaux et des matériaux choisis

* Les matériaux

Bois Liège Ouate de cellulose Laine de mouton
Chanvre Lin Paille de riz et de blé Textile Recyclé

PRIME ÉCO RÉNOVATION



Les Étapes :

- 1 Réalisez un audit énergétique de la copropriété validé par l'ANAH dans le cadre de **MaPrimeRénov' Copro**
- 2 Faites faire l'ensemble des travaux prévus dans l'audit par des professionnels **Reconnus Garants de l'Environnement**
- 3 Demandez votre prime sur **demarches.toulouse-metropole.fr**

PRIME ÉCO RÉNOVATION



Les Liens Utiles :

Faites vous épauler pour votre projet de rénovation avec :

renov.copro@toulouse-metropole.fr

05 34 24 59 59

toulousemetropole.coachcopro.com

- Un guide d'aide à la demande de prime est disponible sur demande

Des questions sur la prime ? Ecrivez-nous !

prime.renovation@toulouse-metropole.fr



toulouse
métropole